

# Questionnaire sur le sexisme et les violences

Les violences sexistes et sexuelles sont nombreuses sur les lieux de travail. Pourtant, rares sont les entreprises et administrations dans lesquelles des mesures de prévention et de protection des victimes existent. La CGT demande que des mesures soient prises à tous les niveaux pour faire reculer les violences au travail. Il faut également prendre en compte les violences subies à l'extérieur de l'entreprise, car elles ont aussi un impact sur le travail : elles provoquent des difficultés à travailler et peuvent souvent conduire à perdre son emploi.

Merci de prendre quelques instants pour remplir ce questionnaire anonyme qui nous permettra d'évaluer l'ampleur des violences sur notre lieu de travail et de recueillir vos suggestions sur les propositions à porter auprès de notre employeur.

**Si vous êtes ou avez été victime ou témoin de violences, vous pouvez prendre contact avec la CGT pour que nous puissions vous aider et vous défendre.**

## 1- Vous êtes ?

- Une femme                       Un homme

## 2- Avez-vous déjà dans le cadre de votre travail ? (Les définitions sont au verso)

### Subi

- Sexisme  
 Harcèlement sexuel  
 Agression sexuelle  
 Viol ou tentative de viol

### Été témoin de

- Sexisme  
 Harcèlement sexuel  
 Agression sexuelle  
 Viol ou tentative de viol

**Commentaire :** .....

## 3- Pensez-vous nécessaire de mettre en place des mesures pour prévenir les violences et protéger les victimes ?

- OUI                       NON

Commentaire : .....

## 4- Si oui, lesquelles ?

- Sensibilisation annuelle obligatoire et sur temps de travail de tous les salarié.es sur les violences sexistes et sexuelles (définitions, sanctions, lieux où les signaler)
- Brochure d'information adressée à tou.tes les salarié.es (avec le bulletin de paie)
- Formation obligatoire des managers, RH et représentant.es du personnel
- Renforcement du rôle et des prérogatives des représentant.es du personnel (et notamment des CHSCT remis en cause par les ordonnances) et création de référent.es violence
- Mise en place d'une procédure interne à l'entreprise en cas de violences (signalement, protection de la victime, sanction de l'agresseur)
- Mise en place de mesures spécifiques de prévention pour les femmes qui travaillent de nuit, sont isolé.es, confronté.es à de la clientèle (plateforme téléphoniques...)
- Protection des femmes victimes de violences conjugales ou intra familiales, avec, sur présentation d'un certificat médical accès prioritaire aux services sociaux de l'entreprise, aménagement d'horaires et de poste, mobilité professionnelle ou fonctionnelle, interdiction de licenciement
- Réalisation d'une enquête interne sérieuse et anonyme sur la réalité des violences dans l'entreprise
- Autres .....

*Merci d'avoir rempli ce questionnaire. Vous pouvez contacter vos élu.e.s CGT sur la question, en toute confidentialité.*

**Je souhaite être informé.e des résultats :** MAIL : .....

| <b>COMPORTEMENT</b>  | <b>DEFINITION</b>  |
|--|--------------------|
| Exprimer poliment dans un contexte adapté son envie de connaître une personne ou de la revoir, et respecter son éventuel refus | SEDUCTION          |
| Faire des blagues sur les blondes  | SEXISME            |
| Faire un commentaire sur le physique ou la tenue d'une personne qui n'a rien demandé ou qu'on ne connaît pas                   | SEXISME            |
| Tenir des propos salaces   | HARCELEMENT SEXUEL |
| Faire un commentaire sur les fesses ou les seins d'une personne qui n'a rien demandé   | HARCELEMENT SEXUEL |
| Insister après un refus ou une absence de réponse  | HARCELEMENT SEXUEL |
| Afficher des images à caractère pornographique sur son lieu de travail   | HARCELEMENT SEXUEL |
| Envoyer des SMS ou mails sexuels à une personne qui n'a pas consenti à ce « jeu »  | HARCELEMENT SEXUEL |
| User de sa position pour obtenir un acte de nature sexuelle  | HARCELEMENT SEXUEL |
| Menacer une personne pour qu'elle accepte des avances  | HARCELEMENT SEXUEL |
| Toucher/pincer les fesses/les seins en dehors d'un rapport mutuellement consenti   | AGRESSION SEXUELLE |
| Embrasser une personne par surprise ou contre son gré  | AGRESSION SEXUELLE |
| Plaquer une femme contre un mur en dehors de tout rapport consenti et mutuel   | AGRESSION SEXUELLE |
| Forcer une personne à effectuer une fellation  | VIOL               |
| Introduire un objet dans l'anus ou le vagin d'une personne de force  | VIOL               |

# **STOP AUX VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES**

